

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140220-2014_B191-DE
Date de télétransmission : 26/02/2014
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B191

OBJET : Sports - Organisation des 4èmes Ironman 70.3 et Ironkids du Pays d'Aix - Achat de prestations

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaucueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguielles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 20 FEVRIER 2014

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Organisation des 4^{èmes} Ironman 70.3 et Ironkids du Pays d'Aix – Achat de prestations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix souhaite participer en 2014, au soutien des quatrièmes éditions de «l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix».

Dans la continuité des trois premières éditions en 2011, 2012 et 2013 qui furent de véritables succès tant sur le plan sportif et médiatique que touristique et économique, il vous est proposé que la CPA contribue à hauteur de 70 000 €uros HT à l'organisation de ces deux événements.

Exposé des motifs :

Le soutien de la CPA à des épreuves sportives internationales atteste de l'ambition de sa politique sportive. Celle-ci s'appuie sur des manifestations sportives d'exception qui suscitent tout autant l'engouement des spectateurs que l'envie des jeunes de découvrir ces disciplines sportives.

Cette ambition s'est déjà traduite par l'accueil des trois premières éditions de l'«Ironman 70.3 du Pays d'Aix» et de «l'Ironkids du Pays d'Aix» en 2011, 2012 et 2013 sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix.

Quelques chiffres de l'édition 2013 permettent de constater l'impact de cette manifestation sur notre territoire :

- 1600 athlètes engagés (88 % d'athlètes hommes et 12 % d'athlètes femmes),
- 49 nationalités représentées (France, Suisse, Italie, Allemagne, Belgique...),
- 150 enfants au départ des différentes épreuves de l'Ironkids,
- 2500 m² d'Expo Village (20 exposants) sur le Cours Mirabeau pendant 3 jours,
- plus de 1000 volontaires assurant le succès de l'événement
- 30 médias accrédités dont 6 médias étrangers,
- 15 photographes,
- diffusion de 26 min sur Sport +,
- installation d'un plateau France 3 pour le journal télévisé du jour...

Au regard de la promotion du territoire, des retombées économiques, et de la valorisation du sport de haut niveau qu'apporte cette manifestation, la Communauté du Pays d'Aix souhaite contribuer à son organisation pour 2014 et les deux années suivantes.

La société Ironman France, anciennement dénommée Triangle France, organisera le 18 mai 2014 la quatrième édition de «L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix», qui est une épreuve de niveau international, au même titre que d'autres triathlons Ironman organisés en France, tel que celui de Nice (06).

«L'Ironman 70.3 du Pays d'Aix» en 2014 se déroulera de la façon suivante :

- une épreuve de natation (1,9 km) sur le lac de Peyrolles-en-Provence,
- une épreuve de cyclisme (90 km) permettant aux athlètes de traverser plusieurs communes du territoire du Pays d'Aix avec une arrivée sur Aix-en-Provence,
- une épreuve de course à pied (21,1 km) qui s'achèvera sur le Cours Mirabeau à Aix-en-Provence.

Dans le cadre de cette manifestation, la société Ironman France souhaite organiser et promouvoir le 4^{ème} «Ironkids du Pays d'Aix» qui se déroulera le samedi 17 mai 2014 à Peyrolles-en-Provence. L'Ironkids a pour objectif de fédérer les enfants de 8 à 15 ans autour d'une épreuve sportive de type duathlon comportant de la natation ainsi que de la course à pieds.

Afin d'accroître le nombre d'enfants participants aux différentes épreuves d'Ironkids, la société Ironman France proposera aux différentes communes, via leurs clubs d'athlétisme ou de natation, de créer des équipes représentatives de leur territoire.

Le dispositif PRODAS souhaite également s'inscrire dans cet événement afin de faire découvrir aux enfants, via les centres sociaux, le duathlon.

Les enfants des agents de la CPA pourront également être sollicités afin de créer une équipe communautaire.

L'organisateur proposera une centaine de dossards gratuits à la CPA afin de permettre ces opérations.

Il convient de noter que la World Triathlon Corporation (WTC), propriétaire du label «Ironman», a délégué de manière exclusive à la société Ironman France l'utilisation du label Ironman et l'organisation des épreuves Ironman et Ironman 70.3 sur le territoire français. Dans ce cadre, la CPA est habilitée à traiter directement avec la société Ironman France.

La CPA participera au financement pour un montant global et forfaitaire de 70.000 € HT (84.000 € TTC), soit 50.000 € pour l'Ironman 70.3 et 20.000 € pour l'Ironkids, et s'engagera à assurer l'exclusivité de toute publicité à la société Ironman France sur le tracé du parcours de la course ainsi que sur le domaine public de l'épreuve de natation (lac de Peyrolles-en-Provence).

La réussite du projet d'organisation pérenne de l'Ironman 70.3 en Pays d'Aix appelle un engagement pluriannuel des parties. Aussi, la Communauté s'engage à soutenir le projet sur une période triennale, assortie d'une participation financière dégressive liée au déploiement du projet.

A cet effet, le prévisionnel de financement s'établit sous réserve de l'adoption des marchés ad hoc à intervenir dans le respect de l'annualité budgétaire comme suit :

- 50.000 € pour 2015
- 50.000 € pour 2016

En contrepartie, la société Ironman France s'engage à :

- Au titre de l'Ironkids du Pays d'Aix :

- mettre à disposition de la CPA 100 dossards pour participer au développement de la politique sportive d'initiation et de diffusion de la pratique sportive,
- communiquer auprès des différentes communes de la CPA afin de créer un challenge inter-communautaire,
- fédérer les différents centres sociaux autour du projet via le Prodas,
- mobiliser les enfants des agents de la CPA afin de créer un challenge communautaire...

- Au titre de l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix :

- transmettre en temps utile à la CPA la liste des partenaires officiels de l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon autorisés à présenter des publicités commerciales, ainsi que la liste des vendeurs agréés,
- présenter la CPA comme site d'accueil de "l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon",
- procéder à l'insertion du logo de la CPA sur les affiches et sur tous les supports de la manifestation (site internet, flyers, magazine..),
- offrir une demi page à la CPA ainsi que l'éditorial de Madame la présidente sur le programme officiel,
- ouvrir un lien de la CPA sur le site officiel de l'Ironman France 70.3 Pays d'Aix Triathlon,
- permettre à la CPA d'apposer, 200 mètres de banderoles, portant le nom et le logo de la CPA sur le site de départ et d'arrivée aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- permettre à la CPA d'apposer, de chaque côté de la chaussée, 4 oriflammes, portant le nom et le logo de la CPA sur le site d'arrivée aux emplacements déterminés d'un commun accord,
- permettre à la CPA d'apposer, sur le site de départ ou d'arrivée, à l'emplacement déterminé d'un commun accord, une arche gonflable, portant le nom et le logo de la CPA,
- placer le logo de la CPA sur le podium de la remise des prix,
- placer le logo de la CPA sur le ruban d'arrivée de l'Ironman et de l'Ironkids,
- placer le logo de la CPA sur l'arche d'arrivée,
- placer le logo de la CPA sur les dossards de l'Ironman (individuel et par équipe),
- faire donner le départ de l'épreuve par le représentant de la C.P.A.,
- mettre à disposition de la CPA des badges non nominatifs pour ses invités permettant l'accès au site "Relations Publiques",
- fournir des badges nominatifs pour les personnalités de son choix,
- faire accueillir le représentant de la C.P.A. lors des différentes cérémonies protocolaires.

Outre ses obligations correspondant à l'organisation de la manifestation, la société Ironman France assurera également la sécurité des installations techniques, du personnel technique, des volontaires, du public et des sportifs, ainsi que l'hébergement des athlètes.

Par ailleurs, la société Ironman France s'engage à assurer la promotion de la CPA vis à vis de ses partenaires par l'intermédiaire des médias locaux, nationaux et internationaux (presse écrite, parlée et télévisée) :

- Cet événement sera couvert par une chaîne de France Télévision (France 3), et par des messages radiophoniques sur «France Bleue Provence», permettant ainsi la mise en valeur du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.
- La presse écrite (La Provence, Triathlète magazine, Trimag...) ainsi que des sites web (webtriathlon.com, fcz.it, ironmanpaysdaix.com...) permettront également de couvrir largement cette manifestation.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services,

VU l'avis de la Commission Sports en date du 6 février 2014;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'organisation de l'épreuve de duathlon de l'Ironkids et de l'épreuve de natation de l'Ironman 70.3 du Pays d'Aix sur le lac de Peyrolles-en-Provence ;
- **AUTORISER** la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix à commander par voie de Marché à Procédure Adaptée, directement auprès de la société Ironman France, dépositaire de l'exclusivité de l'événement en France, les prestations de communication mentionnées dans le présent rapport pour un montant de 70.000€ HT ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son vice président délégué au sport, à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **DIRE** que la somme versée sera prise sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 611-415 qui présente les disponibilités nécessaires ;

OBJET : Sports - Organisation des 4èmes Ironman 70.3 et Ironkids du Pays d'Aix - Achat de prestations

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

25 FEV. 2014